

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUILLET 2016**

**PRESENTS :** MM. DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, ACHARD.

**PROCURATION :** MALLEFONT René à LAVIGNE Fernand, DEXET Patrice à GAYOT Loïc, HUMBERT Laure à BELAIR Florence

**Secrétaire de séance :** BELAIR Florence

## **1/ POINT SUR TRAVAUX ET CONSULTATION EN COURS**

Les consultations pour la liaison piétonne et la station d'épuration sont en cours.

L'aménagement de la liaison piétonne débutera à l'automne, conformément au projet. Par ailleurs, une proposition d'aménagement des 3 entrées de bourg va être réalisée par l'ATEC afin de limiter la vitesse excessive des automobilistes.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la station d'épuration (CMCTP et SADE). L'analyse technique des deux propositions est en cours.

L'enfouissement des réseaux à Saumur va débuter en septembre. L'obligation de réalisation d'un diagnostic amiante sur le revêtement routier a généré un retard.

## **2/ REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Par délibération du 4 Février, le Conseil a institué la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers sur le transport de l'électricité et du gaz.

Le Conseil se prononce favorablement sur la revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public sur le taux maximum pour l'électricité (augmentation de 28.96 %) et pour le gaz (augmentation de 16 %).

## **3/ ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil décide du renouvellement de la convention avec la SAUR pour la station d'épuration (forfait annuel 1 726.78 €, durée 1 an renouvelable tacitement jusqu'au 31/12/2019).

## **4/ CONTROLE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil décide du renouvellement de la convention avec la SAUR (durée 1 an renouvelable tacitement jusqu'au 31/12/2019 ; 104,34 € par contrôle à la charge du demandeur).

## **5/ REGLEMENTS SERVICE CANTINE ET GARDERIE**

Du fait de la récurrence de problèmes de comportement des élèves, 2 règlements sont mis en place pour la cantine et la garderie scolaire. Ils fixent entre autres les règles de discipline. Ils prévoient une exclusion temporaire de 3 jours au bout du second avertissement, et une exclusion jusqu'à la fin de l'année scolaire si les problèmes de comportements et /ou de discipline ne cessent pas ou sont trop importants.

Ces règlements seront communiqués et devront être acceptés par les familles au moment des inscriptions.

## **6/ DECISION MODIFICATIVE**

Suite à l'accueil d'un groupe de professionnels de la psychanalyse pendant une semaine pour une formation au sein de la commune (hébergement dans les gîtes, restauration au Simone, occupation de la salle des associations), une dépense d'alimentation doit être créée face à la recette de 13000€ en fonctionnement.

Une dépense de 600€ va être inscrite en investissement pour un travail sur un logo communal.

Des réparations de voirie doivent être également inscrites en investissement pour la somme de 970€.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

Cession parcelle Mutualité à la Commune projet liaison piétonne : la cession à l'euro symbolique de la parcelle en question pour l'aménagement de la liaison piétonne ne peut se faire pour des raisons juridiques. La délibération prise le 4 Février 2016 acceptant la cession à titre gratuit doit donc être annulée. Une nouvelle délibération est prise par le Conseil stipulant que la commune se porte acquéreur selon l'estimation des Domaines.

Mise à l'arrêt puits du Breuil et de la Forêt : Cf courrier SVBG pour régularisation administrative et projet rétrocession pour assurer défense incendie. Plusieurs captages ne sont plus utilisés pour l'eau potable. Dans le cadre du PLU, il n'est pas justifié de maintenir les périmètres de protection dans lesquels ils sont localisés. Il est convenu de les préserver pour la lutte contre l'incendie.

Remboursement GROUPAMA : le Conseil autorise l'encaissement du paiement pour la dégradation du mobilier de l'école par l'enfant CHIROL Noha en janvier 2015.

Commission appel d'offres : Modification de la composition suite ordonnance du 29 janvier 2016 et décret application du 25 mars 2016 soit le Maire + 3 élus titulaires (Mme Debloos, Mrs Lavigne et Jouhanny) et 3 élus suppléants (Mrs Boucharessas, Peyrille, Mme Lubrano).

Demande subvention ARCHEA pour financer sondages écuries, conception panneaux préau et visites château pour festival les carrioles et journées patrimoine. Le Conseil donne son accord pour une subvention de 500€.

Demande de partenariat AFM Téléthon : la commune va informer par courrier les associations communales de la demande de partenariat de l'AFM Téléthon pour l'organisation d'une manifestation.

### **POUR INFO** :

- ✓ En Septembre, la Commission Communication va travailler à la définition d'une charte graphique d'un logo et d'un nouveau site internet de la Commune.
- ✓ TRAIL : courrier remerciement Pom d'ACA pour collaboration à la réussite du trail.
- ✓ PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS : validation du plan d'action par le Comité Technique.
- ✓ Mr le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier non signé (le second) lui étant adressé pour un trouble dû aux aboiements de chiens au Ronlard. Mr le Maire ne peut pas répondre à ce courrier du fait de son anonymat, et n'est pas en capacité d'intervenir du fait du manque de précisions des faits décrits.
- ✓ Le Conseil donne son accord pour donner une réponse favorable à la demande de Mr Nicolas Perrier pour une cession de l'ancienne cantine Broussaud afin de la démonter et de la remonter dans sa propriété.
- ✓ Mr Meynard Fabrice fait part de sa constatation de l'importance du nombre de tentes à l'étang du Ronlard et de l'état de désordre dans lequel le site est laissé. Il apparaît en effet que le cadre fixé pour la pêche de nuit est parfois dépassé (famille et amis des pêcheurs). Il est prévu qu'un règlement soit établi afin de formaliser le cadre d'occupation. L'état de désordre n'a été constaté que très rarement.
- ✓ La Communauté de Communes a accepté la mise à disposition du local de l'ancienne poste pour l'implantation du nouveau salon de coiffure. Une étude va être réalisée par un architecte pour l'aménagement.
- ✓ La commune est à la recherche d'une personne pour assurer le temps périscolaire et la surveillance de la cantine.